

« Regards juridiques sur le logiciel libre et ses déclinaisons : bilan et perspectives »,

Premier thème juridique des RMLL, les 12 et 13 juillet 2011

Les deux jours de conférences seront organisés dans le cadre de l'événement « Strasbourg, Libre sans frontières » (11^e édition des Rencontres Mondiales du Logiciel Libre) et réuniront juristes, informaticiens et autres contributeurs au sein de la Faculté de droit de Strasbourg. Ils permettront de croiser des regards experts et différents sur ces pratiques juridiques réunies autour du vocable « Libre ».

Véritable transposition juridique des libertés invoquées par la *Free Software Foundation*, la rédaction de la *GNU General Public License* a ouvert la voie à un mouvement plus large dont on ne mesure pas, aujourd'hui encore, toute l'ampleur. Un système nouveau, intimement lié à l'évolution des usages induits par le numérique s'est ainsi construit sur la base des principes de liberté, de collaboration et d'innovation. Sans s'opposer frontalement au monde qui le précède, « le monde du libre » s'en distingue par ses acteurs, ses outils, ses usages et par la philosophie qu'il véhicule.

S'agissant des acteurs, le rôle des communautés et des fondations n'a jamais été aussi important. La FSF, actrice précurseure, a toujours assuré sa mission de sensibilisation et de diffusion, tandis que d'autres organisations venaient renforcer, compléter ou étendre son action auprès de publics et/ou secteurs plus précis. Le rôle de ces organisations, qu'elle que soit leur envergure (nationale, régionale ou internationale) est fondamental, tout comme celui des communautés – insaisissables – d'utilisateurs ou de contributeurs et qui déterminent le succès d'un projet.

En terme d'outils ensuite, la multiplication des premiers instruments – licences libres, *Copyright Assignment*, *policy* diverses, etc. – a entraîné une politique de rationalisation qui n'a pas été sans effet quant à leur diffusion et leur usage dans de nouveaux secteurs (art, données, etc.) ou pour de nouvelles pratiques.

En terme d'usages enfin, on s'aperçoit que s'ils ne cessent d'évoluer, fonctions des motivations – souvent plurales – des différents acteurs, une certaine convergence semble pourtant s'opérer au fil des années.

Distinctivité, stabilité et peut-être homogénéité, la protection du système semble acquise...

Cette conférence sera ainsi l'occasion de rassembler et d'exposer les regards de juristes sur ce phénomène en pleine émancipation. Elle aura pour double objectif (i) d'analyser le cadre juridique tel qu'il s'est construit (en prenant en compte l'évolution des licences et des pratiques) et (ii) d'organiser un débat prospectif sur les chantiers et enjeux de demain. Le futur sera-t-il plus ou moins libre ?

Différents thèmes seront abordés et notamment :

- ▶ Les pratiques industrielles, communautaires ou individuelles du droit dans le domaine du Libre ;
- ▶ Les enjeux et spécificités du Libre en fonction des branches du droit, des secteurs industriels (santé, aéronautique, aérospatiale, ferroviaire, automobile, etc.) et des objets de droits (logiciel libre, open data, Creative Commons, open hardware, etc.) ;
- ▶ Les politiques législatives et les enjeux pratiques et juridiques pour le Libre (brevets, Loppsi, etc.) : perspectives française et européenne ;
- ▶ Pratiques des administrations et institutions publiques à l'égard des Logiciels Libres (l'exemple des procédures d'appel d'offres) ;
- ▶ Recherche, valorisation et innovation sur base de licence libre ;
- ▶ Quel modèle contractuel et économique pour le libre ?
- ▶ Analyse des pratiques déviantes, actuelles ou à venir du Libre ;
- ▶ Les solutions légales complémentaires ou alternatives au Libre ;
- ▶ Libre et innovation, Libre et financement.

Informations complémentaires :

Le site web de l'événement : <http://2011.rml.info/>

Contact du thème juridique : droitrml@mben.fr

Adresse : Faculté de Droit, Place d'Athènes, 67000 Strasbourg